

ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE.

SÉNAT.

SESSION ORDINAIRE DE 1893-1894.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 17 OCTOBRE 1893.

PRÉSIDENTE DE M. SOUPART, DOYEN D'ÂGE.

SOMMAIRE. — Formation du bureau définitif. — Analyse des pièces adressées au Sénat. — Nomination des commissions permanentes. — Ajournement du Sénat.

En exécution de l'arrêté royal du 10 octobre courant, le Sénat se réunit à 2 heures 15 minutes.

MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, des affaires étrangères et des finances assistent à la séance.

MM. Cooreman et le comte Van de Werwe, les deux membres les plus jeunes de l'assemblée, remplissent les fonctions de secrétaires provisoires.

FORMATION DU BUREAU DÉFINITIF.

MM. Cogels et Moncheur sont désignés, par leur âge, pour remplir les fonctions de scrutateurs avec MM. les secrétaires provisoires.

Nomination du président.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants	44
Bulletins blancs et nuls	1
Votes valables	45
Majorité absolue	22
M. le baron t'Kint de Roodenbeke obtient.....	45 suffrages.

En conséquence, M. le baron t'Kint de Roodenbeke est proclamé président. (*Applaudissements.*)

Nomination du premier vice-président.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants	47
Bulletins blancs et nuls	5
Votes valables	42
Majorité absolue	22
M. le baron Bethune obtient	42 suffrages.

En conséquence, M. le baron Bethune est proclamé premier vice-président. (*Applaudissements.*)

ANN. PARL. — SÉNAT. — SESSION ORDINAIRE DE 1893-1894.

Nomination du second vice-président.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants	51
Bulletins blancs et nuls	2
Votes valables	49
Majorité absolue	25
M. Dupont obtient	49 suffrages.

En conséquence, M. Dupont est proclamé second vice-président. (*Applaudissements.*)

Nomination du premier secrétaire.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants	52
Bulletins blancs et nuls	4
Votes valables	48
Majorité absolue	25
M. le comte de Ribaucourt obtient	48 suffrages.

En conséquence, M. le comte de Ribaucourt est proclamé premier secrétaire.

Nomination du second secrétaire.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants	51
Bulletins blancs et nuls	4
Votes valables	47
Majorité absolue	24
M. Hardenpont obtient	47 suffrages.

En conséquence, M. Hardenpont est proclamé second secrétaire.

Nomination du premier secrétaire suppléant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants.....	49
Bulletins blancs et nuls.....	1
<hr/>	
Votes valables.....	48
Majorité absolue.....	25

M. le baron d'Huart obtient 48 suffrages.

En conséquence, M. le baron d'Huart est proclamé premier secrétaire suppléant.

Nomination du deuxième secrétaire suppléant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants.....	47
Bulletins blancs et nuls.....	1
<hr/>	
Votes valables.....	46
Majorité absolue.....	24

M. le comte de Hemricourt de Grunne obtient 46 suffrages.

En conséquence, M. le comte de Hemricourt de Grunne est proclamé deuxième secrétaire suppléant.

Nomination des questeurs.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Nombre de votants.....	48
Bulletins blancs et nuls.....	2
<hr/>	
Votes valables.....	46
Majorité absolue.....	24

M. Willems obtient..... 46 suffrages.

M. le vicomte Vilain XIII..... 46 —

En conséquence, MM. Willems et le vicomte Vilain XIII sont proclamés questeurs.

MM. le président. — J'invite MM. les membres du bureau définitif à venir remplacer le bureau provisoire.

MM. le baron t'Kint de Roodenbeke, accompagné de MM. le comte de Ribaucourt et Hardenpont, prend place au fauteuil de la présidence.

Après avoir donné, aux applaudissements de l'assemblée, l'accolade à M. Soupart, doyen d'âge, il prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« Je vous remercie d'avoir bien voulu me continuer la haute marque de confiance que vous m'avez accordée, dans les sessions précédentes, en m'appelant encore cette année au fauteuil de la présidence.

« Le Sénat a donné une nouvelle preuve de l'esprit de patriotisme et de conciliation qui le caractérise, en achevant l'œuvre si laborieuse et si importante de la révision de la Constitution.

« Le maintien de l'entente qui s'est établie entre les pouvoirs publics répond au vrai sentiment du pays et facilitera l'élaboration d'une bonne loi électorale, qui sera l'article saillant du programme de cette session.

« Dieu veuille protéger notre chère patrie ! Puisse-t-elle, à l'abri d'institutions stables et sous l'égide d'une Dynastie nationale de plus en plus justement populaire, continuer à offrir au monde l'exemple d'une nation qui sait se gouverner elle-même, en conciliant le maintien de l'ordre et de la paix avec le déploiement sage et réfléchi de la démocratie ! (*Marques d'assentiment.*)

« Le Sénat est constitué. Il en sera donné connaissance au Roi et à la Chambre des représentants.

« Je vous propose, messieurs, de voter des remerciements à notre digne président d'âge et aux honorables membres du bureau provisoire. » (*Applaudissements.*)

PROCÈS-VERBAL.

MM. le comte de Ribaucourt, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 septembre de la session ordinaire de 1892-1895.

— Ce procès-verbal est adopté sans observations.

CONGÉ.

M. le baron de Selys-Longchamps s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— Pris pour information.

PÉTITIONS.

Le Sénat a reçu les pétitions suivantes :

1. Les sieurs Decock et Kielemois, respectivement président-rapporteur et secrétaire de l'Association des secrétaires communaux de l'arrondissement de Gand, préconisent diverses mesures pour la révision de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux et demandent le rejet des conclusions du rapport de M. Adan relatif aux modifications à introduire à la loi du 30 mars 1861 instituant la dite caisse.

— Renvoi à la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi y relatif.

2. Le sieur Emile Dokir, à Charleroi (Nord), mutilé du bras gauche, alors qu'il était en service aux chemins de fer de l'Etat, expose que, par suite de son renvoi, il se trouve sans moyens de subsistance et hors d'état de travailler. Le pétitionnaire sollicite une pension ou tout au moins une somme de 5,000 francs pour le dédommager.

5. Des habitants de Hamme demandent l'établissement de droits d'entrée sur les farines, le lin, le sel et les grains, et l'augmentation des droits sur le bétail gras, les vins, les spiritueux, le tabac, etc. Les mêmes pétitionnaires préconisent la suppression ou la réduction de certains impôts et de certaines dépenses.

— Renvoi à la commission des pétitions.

COMMUNICATION.

Par dépêche du 11 septembre dernier, M. le ministre de la guerre transmet les renseignements demandés par le Sénat, dans la séance du 2 dito, au sujet de la pétition par laquelle l'ex-sergent Plokain, du 1^{er} de ligne, se plaint de l'insuffisance de la pension provisoire qui lui a été accordée et demande le règlement définitif du montant de celle-ci.

Il résulte de ces renseignements que la rémunération allouée provisoirement et annuellement à l'intéressé a été convertie depuis 1889 en pension définitive, conformément aux dispositions légales en vigueur, et que le taux de 448 francs auquel elle a été fixée ne peut être majoré.

— Renvoi à la commission des pétitions.

HOMMAGES.

Le Sénat a reçu les hommages suivants :

1. Par M. le ministre des affaires étrangères, un exemplaire de la première partie de la statistique de l'importation, de l'exportation et du transit dans les Pays-Bas en 1892.

2. Par M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, un exemplaire des ouvrages suivants :

Mémoires présentés au concours pour la collation des bourses de voyage, par MM. les D^{rs} Bastin et De Marbaix et par M. Chapeaux, docteur en sciences naturelles ;

Rapport de M. le D^r Bérard ;

Verlagen en mededeelingen van de Koninklijke Vlaamsche Academie. Mei en Juni ;

De Rol van het Boozebeginsel op het middeleeuwsch tooneel ; kalender en gezondheidsregels ;

Journal des administrations communales, tome VIII, 1^{re} livraison ;

Catalogue de la bibliothèque de la Société d'émulation de Bruges ;

Werken van Vondel, 1671 ;

Compte rendu du recensement de la population au 31 décembre 1890.

3. Par M. le ministre de la justice, un exemplaire du tome VI du Recueil des coutumes des petites villes et seigneuries du quartier de Bruges.

4. Par MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Charleroi, 2 exemplaires de leur Rapport sur l'administration et la situation de la ville en 1892.

5. Par MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Mons, 2 exemplaires de leur Rapport sur l'administration et la situation de la ville en 1892.

6. Par MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Tournai, 2 exemplaires de leur Rapport sur l'administration et la situation de la ville en 1892.

7. 5 exemplaires du Rapport sur les comités de patronage en 1891.

8. Un exemplaire du discours de rentrée de M. le procureur général près la cour de cassation.

9. Un exemplaire d'une brochure intitulée : « Les doctrines sociales au XIX^e siècle, » par Louis Strauss.

— Dépôt à la bibliothèque et mention au procès-verbal.

NOMINATION DES COMMISSIONS PERMANENTES.

Le sort désigne MM. Boël et le baron de Coninck de Merckem pour remplir les fonctions de scrutateurs avec MM. les secrétaires.

Il est procédé au vote par scrutin de liste.

45 membres y prennent part.

D'après le dépouillement auquel il est procédé, les commissions permanentes sont composées comme il suit pour la session de 1895-1894 :

<i>Justice.</i>	MM. le comte Goblet d'Alviella. Soupart. le baron Surmont de Volsberghe. Solvay. le comte Van der Stegen de Schrieck. le baron Whettnall.
MM. Audent. de Brouckere. Cooreman. le baron de Crombrugge de Looringhe. Dupont. Lammens. Limpens. le baron Orban de Xivry. Piret. Roberti. Van Vreckem.	<i>Finances.</i> MM. le baron Bethune. D. Brunard. De Broux. Finet. Hardenpont. le comte Le Grelle. de Lhoneux. Liénart. Vanden Dooren. Van Put. N...
<i>Agriculture, industrie et travaux publics.</i>	<i>Affaires étrangères.</i> MM. le chevalier Descamps. le comte de Hemicourt de Grunne. Lejeune Vincent. de Meester de Betzenbroeck. le baron de Pitteurs de Budinghen. Steurs. le baron t'Kint de Roodenbeke. le duc d'Ursel. Van Halteren. Van Ockerhout. Verbeke.
MM. le baron de Gruben. de Kerchove d'Ousselghem. Legrand. le comte de Limburg-Stirum. Montefiore Levi. Nagelmackers. le comte de Ribaucourt. le baron de Selys-Longchamps. Simonis. Vercrusse. le vicomte Vilain XIII.	<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i> MM. Boël. Braconier. E. Brunard. Moncheur. le comte d'Oultremont. Pâris. le comte de Pret-Roose de Calesberg. le baron Pycke de Peteghem. Stiénon du Pré. le comte Van de Werve. Vaucamps.
<i>Guerre.</i>	
MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck. le comte de Borchgrave d'Altena. Dethuin. le baron de Coninck de Merckem. le comte Della Faille de Leverghem. Fourcault. Magis. Mulle de Terschueren. Louis Robert. Willems.	
<i>Intérieur et instruction publique.</i>	
MM. Bonnet. Cogels. Crocq. le baron d'Huart. le baron de Montblanc.	
<i>Agriculture, industrie et commerce.</i>	
Pour la province d'Anvers... — le Brabant... — la Flandre occidentale... — la Flandre orientale... — le Hainaut... — la province de Liège... — le Limbourg... — le Luxembourg... — la province de Namur...	MM. le comte de Pret-Roose de Calesberg. Louis Robert. le baron Bethune. le comte de Ribaucourt. Pâris. Montefiore Levi. le comte de Borchgrave d'Altena. le comte de Limburg-Stirum. le baron d'Huart.

MM. le président. — J'invite MM. les membres des diverses commissions à se réunir dans leurs bureaux respectifs, afin de se constituer.

— La séance est suspendue à 5 heures 50 minutes; elle est reprise à 5 heures 45 minutes.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS.

MM. le président. — Les commissions sont constituées de la manière suivante :

Commission de la justice.

Président : M. Lammens.

Vice-président : M. de Brouckere.

Délégué à la commission des pétitions : M. le baron de Crombrugge de Looringhe.

Délégué à la commission des naturalisations : M. Audent.

Commission de l'intérieur et de l'instruction publique.

Président : M. le baron Surmont de Volsberghe.

Vice-président : M. Soupart.

Délégué à la commission des pétitions : M. Cogels.

— des naturalisations : M. le baron Whettnall.

Commission des affaires étrangères.

Président : M. le baron t'Kint de Roodenbeke.

Vice-président : M. Lejeune Vincent.

Délégué à la commission des pétitions : M. Van Ockerhout.

— des naturalisations, M. de Meester de Betzenbroeck.

Commission de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Président : M. le baron de Selys-Longchamps.

Vice-président : M. le comte de Ribaucourt.

Délégué à la commission des pétitions : M. Montefiore Levi.

— des naturalisations : M. le vicomte Vilain XIII.

Commission des finances.

Président : M. le baron Bethune.

Vice-président : M. Hardenpont.

Délégué à la commission des pétitions : M. Hardenpont.

— des naturalisations : M. De Broux.

Commission des chemins de fer, postes et télégraphes.

Président : M. Braconier.

Vice-président : M. le comte de Pret-Roose de Calesberg.

Délégué à la commission des pétitions : M. le comte d'Oultremont.

— des naturalisations : M. le comte de Pret-Roose de Calesberg.

Commission de la guerre.

Président : M. le baron de Coninck de Merckem.

Vice-président : M. Dethuin.

Délégué à la commission des pétitions : M. le comte Della Faille de Leverghem.

Délégué à la commission des naturalisations : M. le comte de Brouchoven de Bergeyck.

AJOURNEMENT DU SÉNAT.

MM. le président. — Le Sénat, n'ayant plus rien à son ordre du jour, s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure par son président.

— La séance est levée à 4 heures 50 minutes.

